



FICHE PROGRAMME

Administration des vaccins à l'officine-le geste vaccinal Présentiel

Modalité

Présentiel

Durée

1 journée de
7 heures 15

Public concerné

Pharmaciens titulaires et adjoints à l'officine non formés au geste vaccinal
Préparateur en pharmacie (Arrêté du 4 décembre 2024 modifiant l'arrêté du 8 août 2023 fixant le cahier des charges relatif aux conditions techniques à respecter pour exercer l'activité de vaccination et les objectifs pédagogiques de la formation à suivre par certains professionnels de santé en application des articles R. 4311-5-1, R. 5125-33-8, R. 5126-9-1 et R. 6212-2 du code de la santé publique)

Intervenants

Pharmacien(ne) formateur (trice), formé(e) à la vaccination

Contexte

Désormais les pharmaciens d'officine et les préparateurs en pharmacie sous la responsabilité du pharmacien sont autorisés à :

Administrer les vaccins mentionnés dans le calendrier des vaccinations en vigueur aux personnes âgées de onze ans et plus selon les recommandations figurant dans ce même calendrier ;

Administrer les vaccins contre la grippe saisonnière aux :

- Personnes majeures, ciblées ou non ciblées par les recommandations vaccinales, à l'exception des personnes présentant des antécédents de réaction allergique sévère à l'ovalbumine ou à une vaccination antérieure ;
- Personnes mineures âgées de onze ans et plus pour lesquelles cette vaccination est recommandée, à l'exception des personnes présentant des antécédents de réaction allergique sévère à l'ovalbumine ou à une vaccination antérieure.

Administrer les vaccins contre la Covid 19 aux :

- Personnes de 5 ans et plus, ciblées ou non ciblées par les recommandations vaccinales.

Pour être autorisé à administrer, les pharmaciens d'officine titulaires, adjoints et préparateurs doivent valider la formation relative à l'administration des vaccins.

Cette formation relative à la prescription des vaccins par les pharmaciens d'officine est conforme aux objectifs pédagogiques situés en annexe mentionnés aux I de l'article R. 4311-5-1, au II de l'article R. 5125-33-8, au II de l'article R. 5126-9-1 et au II de l'article R. 6212-2 du code de la santé publique.

Compétences visées et objectifs

Selon l'arrêté du 8 Août 2023 fixant la liste et les conditions de vaccinations/Arrêté du 4 décembre 2024 modifiant l'arrêté du 8 août 2023 fixant le cahier des charges relatif aux conditions techniques à respecter pour exercer l'activité de vaccination et les objectifs pédagogiques de la formation à suivre par certains professionnels de santé en application des articles R. 4311-5-1, R. 5125-33-8, R. 5126-9-1 et R. 6212-2 du code de la santé publique

Administration du vaccin.

A la fin du module, les professionnels sont capables de :

- savoir vérifier les critères d'éligibilité ;
- savoir recueillir le consentement du patient, y compris le cadre légal du consentement pour les mineurs ;
- connaître les mesures d'hygiène préalables et la gestion des déchets DASRI ;
- connaître les différentes étapes de l'administration avec mise en situation pratique des différents modes d'injection par voie intramusculaire ou par voie sous-cutanée (outils de simulation, pratique sous contrôle d'un professionnel de santé ayant acquis ces techniques d'injection) ;
- connaître les modalités de surveillance immédiate et les conseils post-injection ;
- savoir traiter une réaction anaphylactique ;
- connaître et savoir transmettre des informations au médecin traitant de la personne notamment via les outils dématérialisés de partage et de stockage de documents (Dossier médical partagé, Mon Espace santé, etc.).

Contenu

Contenu de la formation

| Durée | Séquences de l'action | Contenu de la séquence | Objectif(s) spécifique(s) de la séquence | Outils Pédagogiques utilisés |
|----------------------------|-------------------------------|--|---|--|
| MATIN | | | | |
| 9h00 - 9h15 15' | Accueil des stagiaires | <ul style="list-style-type: none"> • Tour de table de présentation et identification des attentes et inquiétudes de chacun des stagiaires • Check liste des questions à aborder dans la journée. • Objectifs et déroulé de la session. • Évaluation des connaissances par un quizz pédagogique | Évaluation des connaissances et compétences et attentes des stagiaires sur le thème de la formation | <p>Paper board – lister les attentes et questions</p> <p>Remise du support papier aux stagiaires</p> <p>Quizz pédagogiques DEBUT Formation</p> |
| 9h15 9h30 15' | Introduction | <ul style="list-style-type: none"> • Élargissement des compétences vaccinales des pharmaciens. | Faire le point sur les nouvelles compétences vaccinales des pharmaciens chez les adultes et enfants de plus de 11 ans (sauf immunodéprimés) | Méthode expositive et interrogative |

| | | | | |
|-----------------------------|---|---|---|--|
| <p>9h30 10h30 1h</p> | <p>PARTIE 1 La vaccination et la politique vaccinale.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Principes de la vaccination • Les différents types de vaccins (inactivés, vivants atténués... • Cadre réglementaire et les de santé publique en matière de politique vaccinale et le rôle des acteurs institutionnels | <ul style="list-style-type: none"> • Maitriser l'immunité humorale et cellulaire • Prévoir l'immunosénescence, expliquer les mauvais répondeurs, les critères de variabilité : grossesse • Reconnaître les vaccins vivants atténués, inactivés protéiques, polysidiques et conjugués, ARNm • Dédire les CI en fonction des classes de vaccin • Maitriser les rôles de la HAS, CTV, CEESP, CT, ministère de la Santé • Consulter les recommandations du. Calendrier vaccinal | <p>Méthode expositive et interrogative</p> |
| <p>Pause pédagogique</p> | | | | |
| <p>10h45-12h30 1h45</p> | <p>PARTIE 1 La vaccination et la politique vaccinale.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Notions de couverture vaccinale, d'efficacité vaccinale, d'immunité collective • Principes de pharmacovigilance et cadre réglementaire de signalements des effets indésirables ; • Sources d'information utiles en vaccination. | <ul style="list-style-type: none"> • Expliquer l'immunité individuelle et de groupe • Utiliser la notion de R0 • Établir un dossier de pharmacovigilance et le transmettre • Consulter le site du ministère de la Santé, Vaccination info services, infovac, mesvaccins | <p>Méthode expositive et interrogative</p> |
| <p>APRES-MIDI</p> | | | | |

| | | | | |
|-------------------------------|---|--|---|---|
| <p>13h30-14h30 01h00'</p> | <p>Partie 2 : Administration du vaccin</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Vérifier les critères d'éligibilité ; • Recueillir le consentement du patient, y compris le cadre légal du consentement pour les mineurs ; • Mesures d'hygiène préalables et la gestion des déchets DASRI ; | <p>Recueillir les informations relatives aux patients lors d'un entretien vaccinal pour décider la vaccination Mettre en place les procédures d'hygiène relative à la vaccination et la gestion des DASRI</p> | <p>Méthode expositive et interrogative</p> |
| <p>14h30-16h00 01h30'</p> | <p>Partie 2 : Administration du vaccin</p> | <ul style="list-style-type: none"> • les différentes étapes de l'administration avec mise en situation pratique des différents modes d'injection par voie intramusculaire ou par voie sous-cutanée (outils de simulation, pratique sous contrôle d'un professionnel de santé ayant acquis ces techniques d'injection) ; | <p>S'entraîner à vacciner dans le muscle deltoïde en IM et en SC</p> | <p>Mise en situation avec matériel de simulation</p> |
| <p>16h00-17h00 1h</p> | <p>Partie 2 : Administration du vaccin</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Modalités de surveillance immédiate et les conseils post-injection ; • Traiter une réaction anaphylactique • transmettre des informations au médecin traitant de la personne notamment via les outils dématérialisés de partage et de stockage de documents (Dossier médical partagé, Mon Espace santé, etc.). | <p>Discriminer l'allergie sévère du malaise vagal S'entraîner à l'injection d'adrénaline Tracer les informations vaccinales et les transmettre</p> | <p>Mise en situation Méthode expositive et interrogative EVALUATION par le formateur pour chaque participant du geste vaccinal</p> |

| | | | | |
|----------------------------------|--|--|---------------------------|--|
| 17h00-17h15 15' | Evaluation sommative Conclusion, réponses aux questions | | S'évaluer pour progresser | QCM dynamique et remédiation si besoin |
|----------------------------------|--|--|---------------------------|--|

Méthodes pédagogiques

Avec une mise en œuvre d'une pédagogie active, le participant est sollicité activement, il participe personnellement et spontanément dans un processus individuel d'optimisation de ses compétences.

- Acquisition ou approfondissement de connaissances ou de compétences
 - o Identification des besoins de formation, de la progression au niveau des connaissances acquises au moyen de pré et post tests (mesure de l'apprentissage)
 - o Activité cognitive en groupe, étude de supports pédagogiques et/ou de référentiels d'analyse
- Evaluation et analyse des pratiques des professionnels
 - o Etudes de cas cliniques et de cas concrets émanant du formateur, échanges entre participants et avec le formateur concernant des pratiques, de simulation en santé ou à partir de situations concrètes vécues.
 - o Réflexion sur les difficultés rencontrées, l'adéquation ou l'optimisation des pratiques,...

Remarque : la confidentialité de données personnelles (concernant les professionnels et les bénéficiaires) sera strictement respectée.

- o Elaboration d'axes et actions d'améliorations en groupe ou individuellement avec l'aide du formateur
- Démonstrations, ateliers et exercices de mise en pratique...

Evaluation

- Evaluation de la progression pédagogique par des pré et post tests en début et fin de formation)
- Evaluations intermédiaires : Mises en situation, jeux de rôles
- Validation de l'exécution du geste vaccinal
- Evaluation générale de la formation par un Questionnaire de satisfaction proposé à chaque stagiaire en fin de formation (à remplir en ligne)

Les plus du programme

Formation validant l'administration du geste vaccinal selon l'arrêté du 8 Août 2023/Arrêté du 4 décembre 2024 modifiant l'arrêté du 8 août 2023 fixant le cahier des charges relatif aux conditions techniques à respecter pour exercer l'activité de vaccination et les objectifs pédagogiques de la formation à suivre par certains professionnels de santé en application des articles R. 4311-5-1, R. 5125-33-8, R. 5126-9-1 et R. 6212-2 du code de la santé publique

Formation pratique avec utilisation de matériel adapté
Formateurs experts

Contact

Pôle Formation Santé – Site GREENOPOLIS – 16 rue Berjon 69009 LYON
Tél. : 04 37 46 18 40 - Fax : 04 78 89 67 25 - E-mail : contact@pf-sante.fr
Site Web : www.poleformation-sante.fr

N° SIRET : 383 925 633 000 59 - N° Existence : 82 69 09 720 69 - APE 8559 B

Organisme enregistré par l'ANDPC n°2507